



**Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE**  
**Section de la Haute Loire**  
17, rue des moulins – BP351  
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX  
fo.ddfip43@dgfip.finances.gouv.fr  
**Site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/>**

## Compte rendu du CTL du 16 janvier 2020

Les représentants **FO-DGFIP 43** précisent que leur présence au CTL est due à la décision unilatérale de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 43 de siéger ce jour.

Sans concertation, ni consultation de l'intersyndicale et au mépris de la « coutume », ses représentants ont mis les autres organisations syndicales devant le fait accompli.

Pour ne pas pénaliser certains agents dont le « sort » devait être évoqué dans cette instance, **FO-DGFIP 43** a pris ses responsabilités et a décidé de siéger.

La séance est présidée par la directrice MME MICHEL-MOREAU.

A l'ordre du jour de ce CTL la Direction avait inscrit :

- 1 - Volet emplois PLF 2019 (pour avis)
- 2 – Règlement intérieur du Pôle Unifié de Contrôle (pour avis)
- 3 - Questions diverses

En préambule, les représentants **FO-DGFIP** ont lu la déclaration liminaire suivante :

*« Madame la Présidente,*

*Eh oui ! Les années se suivent et ne se ressemblent pas forcément : pas de boycott de l'instance en 1ère convocation.*

*Les traditions seraient-elles reléguées aux oubliettes et le « nouveau monde » en train de se mettre en place ?*

*N'ayez pas de faux espoirs !*

*Ce n'est pas du fait des représentants des personnels **FO- DGFIP 43** qui eux, refusent en toute occasion d'accompagner ou collaborer à la mise en place de mesures et décisions mortifères pour notre administration, ses personnels et ses missions.*

*Mais **FO-DGFIP 43** siègera aujourd'hui avec la ferme intention de dénoncer les propos et dérives de tout bord et porter haut et fort ses revendications d'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et des restructurations délirantes.*

*Seule la poursuite de ce combat, mené depuis des mois contre le plan DARMANIN, peut mettre un terme à la spirale infernale de démantèlement du réseau et des missions de la DGFIP.*

*Ce CTL se tient dans un contexte social tendu.*

*En effet, depuis le 5 décembre, soit depuis 43 jours, une formidable mobilisation interprofessionnelle a donné lieu à des manifestations massives et à des actions continues (grèves, assemblées générales, informations des salariés et de la population) contre le projet gouvernemental de réforme des retraites.*

*L'opposition au régime universel est majoritaire dans le pays.*

*Mais le gouvernement ne veut rien entendre : c'est son intransigeance qui conduit au blocage actuel.*

*Massivement mobilisés, les personnels de la Fonction Publique ont largement pris leur part dans la bataille engagée.*

**FO-DGFIP** appelle les personnels de la DDFIP 43 à poursuivre la mobilisation afin d'obtenir le retrait de cette contre-réforme destructrice des acquis sociaux.

*Les conséquences pour la DDFIP 43 du volet emplois issu de la Loi de Finances 2020 sont à l'ordre du jour de ce CTL .*

*Encore une fois exemplaire, la DGFIP absorbe 1500 suppressions d'emplois et **3 sont déclinées pour le département de la Hte-Loire** (1 cadre A, 1 cadre B géomètre et 1 cadre C).*

*Ce sont encore 3 de trop et nous ne nous en félicitons pas !*

*Le lourd tribut, payé depuis des années (23 000 emplois supprimés depuis 10 ans) a mis gravement à mal l'exercice des missions et les conditions de travail des personnels.*

*Les services sont exsangues mais il paraît qu'il faut se réjouir de « la baisse significative des suppressions d'emplois » selon le ministre de l'Action et des Comptes Publics.*

*Les représentants des personnels **FO-DGFIP** auront l'occasion en cours de séance de démontrer l'absurdité de la méthode qui a conduit aux 3 suppressions proposées.*

*Ils voteront bien évidemment contre ce projet.*

**FO-DGFIP 43** revendique :

- l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois
- le retrait de la loi sur la réforme de la Fonction Publique
- le maintien du statut actuel garant du droit à pension des fonctionnaires
- le retrait du projet MACRON de réforme des retraites
- le retrait du plan DARMANIN »

La direction n'apporte aucune réponse sur les sujets nationaux évoqués.

Par contre, la présidente de séance se félicite du nombre selon elle « réduit » de suppressions d'emplois et dénonce les chiffres fantaisistes promis par certains les mois précédents.

Ce à quoi, les représentants **FO-DGFIP** rétorquent qu'il s'agissait ni plus, ni moins, que du programme du président MACRON. Les 120 000 suppressions promises à la fois dans la Territoriale pour 70 000 emplois et dans la Fonction Publique d'Etat pour 50 000 emplois ont bien été entendues en leur temps par tout le monde !

Ils ont également indiqué que les lois de Finances peuvent détruire chaque année ce qu'une précédente a mis en place. Les Lignes Directrices de Gestion à venir nous éclaireront certainement !

-----

## **1- Volet emplois PLF 2019**

La direction présente d'abord les différentes méthodes qui ont conduit au projet de **3 suppressions d'emplois** dans le département.

Il y a toujours la fameuse méthode **MAGERFIP** qui consiste à mettre en adéquation les emplois aux enjeux et charges. Méthode régulièrement dénoncée par **FO-DGFIP** et qui est en fait une méthode « coup de rabot » . Les 3 suppressions nettes ne sont pas dues à des baisses de charge de travail, le « correctif charge » étant en notre faveur, mais essentiellement à « la contribution proportionnelle » telle qu'elle est définie par la méthode de la Direction Générale pour répartir les suppressions d'emplois et à « la contribution environnementale » qui a pour objet de prendre en compte l'environnement dans lequel s'exercent les missions.

Au final, ces suppressions ne vont qu'augmenter les charges de travail de chaque service qui vont devoir composer avec un effectif réduit.

**FO-DGFIP 43** a dénoncé cette méthode qui n'est en fait qu'un outil pour supprimer des emplois. Les divers correctifs présentés au plan local ne servent qu'à faire « avaler » l'objectif final qui était de parvenir à 3 suppressions d'emplois !

La déclinaison pour la Hte-Loire se traduit par :

- **1 A supprimé au PRS et un emploi B redéployé sur la structure** : la direction motive son choix sur la sur-représentation de A par rapport aux DDFIP de même catégorie. Les représentants **FO-DGFIP 43** ont fait remarquer le risque de déstabilisation de la structure : perte de technicité sur une unité de petite taille où le départ d'un « sachant » est source de fragilité. Le PRS créé il y a 10 ans se voulait être un service très spécialisé expert en procédures lourdes : aujourd'hui la direction précise que le volume de procédures collectives en fait un service de gestion et justifie donc le redéploiement d'un B.
- **1 B géomètre supprimé sur un poste vacant.** Les représentants **FO-DGFIP** se sont inquiétés du devenir de la mission cadastrale au sein de la DDFIP. En 2018 la Haute-Loire comptait 6 postes : à ce jour ils ne sont plus que 4. La direction confirme que les tâches de terrain vont diminuer au profit des tâches fiscales.
- **1 C prélevé sur un emploi vacant du SIP du Puy-en-Velay.** **FO-DGFIP** a dénoncé une nouvelle suppression sur ce service qui subit de plein fouet les conséquences de la mise en place du PAS et va avoir à gérer celle de la déclaration tacite.

. De plus la direction présente les emplois redéployés dans le département :

- Un emploi B de la trésorerie du Monastier sur Gazeille (vacant) est redéployé au SIE du Puy-en-Velay
- Un emploi C (vacant) au SIE du Puy est redéployé à la trésorerie du Monastier sur Gazeille
- Un emploi B de la trésorerie de Bas en Basset (vacant) est redéployé vers la trésorerie de Saint Didier en Velay.

La Direction indique que ces 3 redéploiements ont pour objectif de permettre la régularisation d'un ALD à défaut d'obtention d'un choix préférentiel au 1er septembre 2020.

En clair, suite à la mise en place des nouvelles règles de gestion, les agents en poste sur ces emplois y seront affectés prioritairement au prochain mouvement local à défaut d'avoir obtenu un autre poste souhaité en 1er vœu.

- Un emploi B de l'EDR est redéployé auprès du PRS
- Un emploi C de la trésorerie de Saint Didier en Velay est redéployé vers la trésorerie de Bas en Basset.

Les 2 agents concernés par ces redéploiements sur des postes non vacants seront également prioritaires lors du prochain mouvement local pour obtenir ces postes s'ils le désirent.

Dans le cadre de l'intégration de la trésorerie du Puy Ville dans le bâtiment de la Direction, cette dernière propose le transfert d'un emploi de C non-vacant et la mission correspondante, de la DDFIP vers la trésorerie du Puy Ville.

Les représentants **FO-DGFIP 43** s'étonnent du fait que la caisse soit tenue par la trésorerie du Puy Ville alors que traditionnellement celle-ci est tenue par le poste centralisateur comme actuellement.

L'ensemble de ces propositions sont soumises au vote : tous les représentants du personnel ont émis un vote contre. Le CTL sera donc reconvoqué.

## **2- Règlement intérieur du Pôle Unifié de Contrôle**

Suite à la mise en place du Pôle Unifié de Contrôle au 01/01/2020, les agents travaillant dans la nouvelle structure, hors ceux au forfait, ont été amenés à se prononcer sur le choix des plages fixes et variables applicables à la structure.

Sur les 14 suffrages exprimés, soit 100% des agents, 3 se sont prononcés pour la plage variable 7h30-19h et 11 pour la plage variable 7h-18h30.

La direction propose donc au CTL de valider le choix majoritaire des agents soit 7h-18h30. Proposition adoptée à l'unanimité des représentants des personnels.

## **8- Questions diverses**

La Direction nous informe de la mise en place de la plateforme KAROS. Il s'agit d'une plateforme de co-voiturage avec laquelle l'État a conclu un marché pour organiser le co-voiturage pour ses agents. Des séquences d'information d'une heure vont être mise en place prochainement à ce sujet.

La Direction nous informe également sur les travaux du 3ème étage de la rue des Moulins. Ils devraient démarrer courant février pour se terminer fin juin.

L'abandon de l'encaissement en numéraire est prévu au 30/06/2020. Toutefois la Direction n'est pas en mesure à ce jour de nous en indiquer les modalités, notamment pour le versement des régies - le marché n'étant toujours pas finalisé. Or les collectivités locales se sont déjà inquiétées de la situation auprès des trésoreries.

Actuellement 8 MSAP (maison des services au public) existent déjà : 2 ont été labellisées « Espace France Services » à savoir Vorey et Craponne sur Arzon. Un prochain CTL traitera des modalités de la présence des services de la DGFIP dans ces espaces.

**Les représentants Force Ouvrière : Robert GAGNE, Jocelyne LIMAGNE, Karine VEYSSEYRE.**

**LA RETRAITE  
PAR POINTS  
C'EST DE LA RETRAITE  
EN MOINS**

## **Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques**

### **BULLETIN D'ADHESION**

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Jocelyne LIMAGNE, C des FP du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ signature

*66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu*